

Rapport général

I. OUVERTURE DES TRAVAUX

Les travaux de la Conférence ministérielle sont ouverts par Madame Catherine TASCIA, Secrétaire d'État à la Francophonie et aux Relations culturelles extérieures de la République française, Président de la Conférence.

En souhaitant la bienvenue à tous les délégués, Je Président salue particulièrement la délégation du Laos et évoque la mémoire du Président de la République Lao, récemment décédé.

Rappelant la simplification des institutions de la Francophonie, décidée par le Sommet de Chaillot, le Président de la Conférence indique que la Conférence ministérielle de la Francophonie siégera le 7 décembre 1992 comme Conseil d'administration de l'Agence de coopération culturelle et technique et les 8 et 9 décembre 1992, comme Conférence ministérielle, organe du Sommet.

Au démarrage des travaux de la première journée, le Président rappelle le rôle du Conseil d'administration qui est de veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence générale et à la conduite de l'activité de l'Agence conformément à ces décisions. Le Président se félicite que le travail de ce jour ait été préparé par les travaux de la Commission administrative et financière et de la Commission des programmes qui ont été invitées à se réunir le 5 décembre 1992.

Le Bureau est ensuite constitué :

Président :	FRANCE
Vice-Présidents :	MAURICE
	SÉNÉGAL
	TUNISIE
	LAOS
	GABON
	LIBAN
Rapporteur :	CANADA-QUEBEC

II. ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour tel que présenté est adopté, sous réserve d'une adjonction en ouverture au point 4.2.5. : Rapport du Président du Conseil permanent de la Francophonie sur les Comités de programmes.

III. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.C.C.T.

3.1. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général rappelle les Résolutions adoptées par les chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français réunis au Sommet de Chaillot en

novembre 1991. Il souligne que l'Agence, opérateur principal des Sommets, a cherché à incarner ces résolutions dans ses actions de coopération au cours de cette première année du biennium 1992-1993.

Il insiste sur les nombreux défis que doit relever la Communauté francophone dans un monde qui a connu de profondes mutations au cours des dernières années, au Nord comme au Sud. Le Secrétaire général se dit convaincu que les valeurs affirmées par la Communauté francophone lui permettront de relever ces défis et de faire les choix qui s'imposent.

Il procède ensuite à la présentation de son rapport articulé autour de quatre axes

- l'A.C.C.T. et le nouveau dispositif institutionnel de la Francophonie
- le mandat de coopération
- le mandat de gestion
- la gestion administrative et financière

Relativement au nouveau dispositif institutionnel de la Francophonie, le Secrétaire général présente les différentes actions mises en œuvre par l'Agence pour lui permettre d'exercer intégralement les nouvelles fonctions qui lui ont été attribuées, et pour s'ajuster au nouveau modèle institutionnel adopté au Sommet de Chaillot.

Il expose le bilan des activités de l'Agence au cours des neuf (9) premiers mois de l'exercice 1992, bilan qui se traduit par un engagement budgétaire de l'ordre de 85 %. Quelques actions marquantes sont présentées par le Secrétaire général :

- Soutien à la présence de la Francophonie au Sommet de La Planète Terre (Rio de Janeiro, juin 1992)
- Organisation de la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays participant aux Sommets de la Francophonie (Montréal, juin 1992). Près de 300 délégués, dont 35 au niveau ministériel ont participé à cette Conférence.
- Collaboration à la mise en place et à la tenue des travaux du Conseil permanent de la Francophonie qui a tenu cinq sessions de travail au cours de l'année.
- Signature en avril 1992 d'un accord avec l'ONU (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) spécifiant les projets conjoints pour le biennium 1992/1993.
- Mise en place et présidence par l'Agence de 8 comités de programmes qui ont réuni, lors de leur première session, en septembre et octobre 1992, 142 experts en provenance de 38 pays et gouvernements membres et de 28 organisations.
- Préparation du premier Marché des Arts du Spectacle Africain (MASA) qui réunira en mars 1993, en Côte d'Ivoire, plus de 200 acheteurs internationaux qui pourront se porter acquéreurs des spectacles de plus de 30 troupes en provenance de 15 pays membres du Sud.

Au plan du mandat de gestion, le Secrétaire général indique que l'Agence a donné leurs pleins effets à trois des décisions majeures prises par le Conseil d'administration à sa 23^e session, dont la création d'une Direction générale des Politiques et de la Planification (DGPP), l'installation à Bordeaux de la Direction générale de l'Éducation et de la Formation (DGEF) et l'ouverture du Bureau régional de l'Agence en Afrique Centrale. Il reconnaît que 30 États membres sont maintenant représentés dans les équipes de l'Agence.

Le Secrétaire général insiste sur l'attention soutenue portée par le Secrétariat, au cours des dernières années, à la gestion des fonds publics confiés à l'Agence. Il rappelle la consolidation de l'ensemble des opérations financières de l'Agence approuvée par la

Conférence générale lors de sa 12e session tenue à Niamey en 1991. Le Secrétaire général reconnaît que le système actuel de gestion de l'Agence est perfectible. Il se dit prêt à enrichir certaines règles et pratiques de gestion, tel que souhaité par le Commissaire aux comptes.

Le Secrétaire général conclut son exposé en indiquant que l'Agence, dans la conduite de ses activités, s'est attachée à ces mots essentiels multilatéralisme exemplaire, contenu concret, action, modernité. Elle s'y attachera tout au long de l'exercice 1993.

3.2. DÉBAT GÉNÉRAL

Ouvrant le débat général sur le rapport du Secrétaire général, le Président du Conseil exprime ses remerciements au Secrétaire général et à tous collaborateurs pour la qualité du travail effectué depuis le Sommet de Chaillot. À l'écoute de son rapport, le Président note la grande diversité de la coopération francophone et l'accélération du développement de ses interventions. Aussi apparaît-il essentiel à ses yeux de rechercher les axes structurants de cette coopération :

- la multilatéralité
- le resserrement des priorités
- la cohérence et la transparence des actions

Le Ministre des Affaires Étrangères du Sénégal se réjouit des réalisations dont fait état le rapport du Secrétaire général de l'A.C.C.T. Deux réalisations sont plus particulièrement à retenir, soit TV5 Afrique et la création de l'Université Senghor d'Alexandrie. Dans ce dernier cas, le représentant du Sénégal exprime le vœu que la Francophonie prenne tous les moyens nécessaires pour en assurer la pérennité.

De plus, il exprime le désir qu'une attention particulière soit accordée aux tâches qu'ont à réaliser les Correspondants nationaux auprès de l'A.C.C.T. et aux moyens, surtout matériels, mis à leur disposition.

Il s'est également félicité de l'action accomplie par l'AUPELF-UREF depuis le Sommet de Chaillot.

Enfin, il forme l'espoir que l'on puisse accentuer dans les programmes de l'Agence le développement d'une véritable coopération Sud-Sud et non pas seulement Nord-Sud.

La Ministre des Relations extérieures et du Développement international, responsable de la Francophonie, du Canada souligne le travail accompli et apporte une appréciation toute particulière à la participation des ressortissants de tous les pays de la Francophonie aux stages et réunions de toutes natures.

Cette mise en contact des hommes et femmes de différents pays membres constitue, à ses yeux, le ferment de la solidarité francophone. Puis elle invite aussi l'Agence à poursuivre, lors des réunions des comités de programmes et des différents forums à venir, la rationalisation de ses actions afin qu'elles produisent des effets réels conformes aux requêtes des chefs d'État et de gouvernement.

Le Ministre délégué aux Affaires Internationales et responsable de la Francophonie du Québec rappelle qu'il est essentiel de bien identifier les enjeux communs à la Francophonie et de concentrer la programmation de celle-ci à l'intérieur d'actions qui lui sont spécifiques. Il souligne que le succès de la Francophonie multilatérale repose avant tout sur l'identification des défis qui lui sont propres et qu'aucune autre organisation ne peut relever à sa place. Il insiste, pour que soit recentrée la programmation de l'ACCT en fonction des projets les plus mobilisateurs et les plus performants et souligne, qu'à cette fin, elle doit se doter de critères d'intervention et d'un processus adéquat d'évaluation.

Tout en se félicitant des progrès réalisés par l'ACCT dans l'exécution de ses programmes, le Vice-Ministre des Affaires étrangères du Vietnam se réjouit du renforcement des activités de l'Agence dans la région Asie-Pacifique et exprime la satisfaction de son pays en ce qui

concerne la décision d'établir à Hanoï le Bureau régional de l'Asie-Pacifique. Il forme également le souhait de voir TV 5 élargir sa zone de diffusion vers l'Asie-Pacifique.

3.3. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Présentation du rapport

Le Président de la Commission administrative et financière, invité à faire rapport au Conseil des travaux de la Commission, souligne la qualité des documents que la Commission a eu à examiner, en particulier le rapport du Commissaire aux comptes. Ces documents sont le reflet de l'amélioration de la gestion administrative et financière de l'Agence dont la Commission a eu tout particulièrement à se féliciter.

Dans le souci de doter l'Agence des outils de gestion adéquats pour relever avec efficacité les mandats considérablement accrus qui lui ont été assignés, la Commission fait siennes les propositions constructives contenues dans le rapport du Commissaire aux comptes. Elle adopte le plan d'action pour la mise en place, d'un système rénové de gestion selon l'échéancier mis au point par le groupe de travail qu'elle avait mandaté.

La Commission recommande également l'adoption d'un certain nombre de résolutions de modifications du Règlement du personnel ainsi que de modifications budgétaires pour l'exercice 1992 et pour l'exercice 1993,

Débat

Le débat porte essentiellement sur la proposition d'augmentation du budget alloué au fonctionnement de la Présidence du Conseil permanent de la Francophonie.

Plusieurs délégués expriment leur inquiétude quant à l'évolution rapide et importante de cette augmentation. Plusieurs intervenants soulignent de leur côté que la mise en place du Conseil permanent de la Francophonie a été réalisée durant l'année 1992, que l'allocation de départ ne peut servir de référence comme base d'un budget initial et qu'il convient de doter la Présidence du Conseil permanent de la Francophonie des moyens lui permettant d'assumer, sans constituer une structure administrative nouvelle, les mandats qui lui ont été assignés.

En conclusion du débat sur ce point, le Conseil prend note des inquiétudes exprimées et forme le souhait que le budget, tel que réaménagé, soit géré avec la mesure qu'il convient dans le contexte général de restrictions budgétaires dans lequel se trouvent aujourd'hui les pays membres.

Adoption du rapport

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le rapport de la Commission administrative et financière et d'adopter les différentes propositions de résolutions qu'il contient.

3.4. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES

Le Conseil d'Administration entend la présentation du rapport par le Président de la Commission. Le Président du Conseil d'administration adresse ses remerciements aux participants de cette Commission.

Le Ministre des Relations Internationales de la Communauté française de Belgique souligne que le rapport de la Commission des programmes indique que l'ACCT a atteint une plus grande maturité dans le déploiement de ses actions, De plus, il souhaite que se poursuive la recherche de synergie entre les actions que mène l'Agence de coopération culturelle et technique et celles que mène l'AUPELF-UREF d'une part, ainsi qu'entre celles de l'A.C.C.T. et celles de la CONFEMEN d'autre part.

Il insiste sur le rôle particulièrement important des huit comités de programmes sectoriels et demande que l'on favorise l'articulation plus étroite des recommandations des comités avec l'exécution de la programmation de l'Agence. Enfin, il souhaite que l'on tienne compte de leurs avis dans l'évaluation des activités de l'Agence.

Le souhait est exprimé que les travaux des sessions de l'École internationale de Bordeaux puissent donner lieu la mise au point de documents, écrits ou audiovisuels, qui assureraient la démultiplication des actions de l'EIB dans les pays membres.

Plusieurs intervenants soulignent l'importance, d'assurer la multilatéralité des programmes de l'Agence, tout en reconnaissant qu'à l'heure actuelle l'ACCT doit gérer près de 50 % de ses budgets sur fonds liés dont l'utilisation dépend des pays donateurs.

Le rapport de la Commission des programmes est ensuite formellement adopté par le Conseil d'administration.

3.5. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT 1 DU COMITÉ: DU PROGRAMME SPECIAL DE DÉVELOPPEMENT

Le Président du Comité du Programme Spécial de Développement présente au Conseil d'administration le rapport de la 17^e session de ce Comité. Dans ses remarques préliminaires, il se réfère aux propos du Secrétaire général lors de l'ouverture de cette session. Le Secrétaire général avait alors rappelé la nécessité de concentrer les actions du PSD autour des priorités identifiées lors du Sommet de Chaillot et l'importance de favoriser des projets multiplicateurs de caractère économique. C'est en tenant compte de ces commentaires que le Comité du PSD a entrepris ses travaux. Le rapport démontre que, dans l'ensemble, le taux d'exécution des projets du PSD est satisfaisant, mais les membres ont tenu à inviter Le Directeur général du PSD à poursuivre ses efforts afin d'assurer un rendement accru tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Le rapport du Comité du Programme Spécial de Développement est adopté par le Conseil d'administration.

3.6. NOMINATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Le Secrétaire général est invité à faire son rapport et à formuler ses propositions quant à la nomination des directeurs généraux dont les mandats sont soumis à renouvellement. Après discussion, le Conseil se réunit à huis clos.

Les décisions suivantes de nomination sont prises par le Conseil :

Directeur général de l'Administration et des Finances

- M. Jacques CORNET (Communauté française de Belgique)

Directeur général de la Coopération technique et du Développement économique

- M. Alfred RAKOTONJANAHARY (Madagascar)

Directeur général de l'Éducation et de la Formation

- M. Jean TABI-MANGA (Cameroun)

Directeur général des Politiques et de la Planification

- M. André, LADOUSSE (France)

Sur recommandation du Comité du PSD et sur proposition du Secrétaire général, le Conseil d'administration nomme M. Driss KETTANI, Directeur général du Programme Spécial de Développement.

Le Secrétaire général informe le Conseil d'administration que suite, à de nombreuses consultations et notamment avec le Président du Conseil, il sollicite raccord de ce dernier pour la mise en œuvre de sa décision d'inviter Factuel Directeur de l'Institut de l'Énergie, M. Bernard DUHAMEL, à assumer de nouvelles fonctions au siège de l'ACCT à Paris, à

compter du 1^{er} janvier 1993. Il sera remplacé par M. Jean-Marc de COMARMOND, qui assumera la direction de l'Institut de l'Énergie des Pays francophones pour une durée de trois ans et qui, en outre, représentera l'Agence auprès de la Banque Mondiale et des organisations internationales de la famille des Nations Unies à New York. Le Secrétaire général informe également le Conseil qu'il s'attachera, à compter du 1^{er} janvier 1993 et pour une durée de deux ans, à titre d'expert de haut niveau, M. Émile MWOROHA comme conseiller auprès de lui.

Le Conseil d'administration approuve les nominations du Secrétaire, général et recommande la création d'un comité ad hoc chargé de réfléchir sur les conditions de nomination des Directeurs généraux.

3.7. DIVERS

Le Conseil d'Administration approuve la proposition relative aux titres de transport par avion figurant en annexe.

3.8. ADOPTION DU RAPPORT

Après lecture par le Rapporteur, le rapport est approuvé par le Conseil d'administration.

IV. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Ouverture des travaux :

A la reprise des travaux, le 8 décembre 1992, le Président précise que la Conférence siège à présent en tant qu'organe du Sommet, conformément à la résolution de Chaillot relative à la simplification et à la consolidation des institutions de la Francophonie. Cette Conférence ministérielle se situe à mi-parcours entre le Sommet de Chaillot et celui de Maurice.

Le Président souligne que le Conseil permanent de la Francophonie a commencé à jouer pleinement son rôle d'animateur politique de coordonnateur et d'arbitre qui lui a été confié. La Conférence doit examiner les rapports que le Conseil lui soumet et, en particulier, celui sur les Conditions d'adhésion de nouveaux pays et gouvernements à la Communauté francophone.

Citant le Président François Mitterrand, dans sa préface aux Actes de Chaillot, le Président de la Conférence, rappelle que "l'objectif des rendez-vous réguliers de la Francophonie c'est la construction permanente d'un espace de développement, l'établissement d'une internationale de la solidarité", une solidarité qui s'exprime au travers de programmes concrets de coopération dans des domaines très divers.

4.1. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

Le Président de la Conférence invite le Président du Conseil permanent de la Francophonie à présenter son rapport moral et son rapport d'étape.

Le Président du Conseil permanent de la Francophonie livre quelques réflexions préalables sur le côté original et ouvert de cette institution nouvelle que constitue le Conseil permanent de la Francophonie. En rappelant les efforts consacrés à son démarrage, durant l'année 1992, le Président évoque les excellentes relations de travail qui se sont établies entre, aussi bien, les représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement qu'avec le Secrétaire, général de l'Agence de coopération culturelle et technique et l'équipe du Secrétariat. L'Agence a fait un travail remarquable pour accueillir la présidence dans ses locaux et surtout pour la tenue de multiples réunions, notamment celles du Conseil permanent de la Francophonie. Il fait part, également, des excellentes relations qui se sont établies avec les différents opérateurs autres que l'ACCT

Ensuite, l'Ambassadeur Pierre-Louis BLANC présente le rapport du Conseil permanent de la Francophonie, dont la création a été décidée au Sommet de Chaillot. Le Conseil a tenu 5 sessions. 11 a rassemblé non seulement les 15 membres qui le constituent mais aussi les représentants de la quasi-totalité des pays membres qui peuvent participer de plein droit à ses travaux.

Le Conseil permanent de la Francophonie a constitué, pour remplir son rôle de "coordinateur politique, d'animateur et d'arbitre", deux commissions : l'une pour le volet politique, l'autre pour le volet économique. Ces commissions ont élaboré des rapports qui seront examinés par la Conférence au cours de cette première session. Elles se sont attachées à approfondir en outre, certains thèmes liés aux priorités arrêtées par les Sommets et à étudier la présence francophone dans les organisations internationales et les implications pour la communauté francophone des grands projets qui intéressent l'intégration économique régionale en Afrique. Le CPF s'est voulu aussi être à l'écoute des institutions et organismes de la Francophonie. L'Ambassadeur Pierre-Louis BLANC cite à cet égard les relations avec l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.F.), l'Association internationale des maires francophones (A.I.M.F.) et l'Institut international de droit d'expression française (I.D.E.F.),

S'agissant du volet coopération, le Président rappelle la mise en place de 9 comités de programmes institués par le CPF, conformément à la Résolution de Chaillot relative à la simplification des Institutions de la Francophonie. Huit de ces comités sont présidés par l'ACCT et un par l'AUPELF-UREF. Ils ont tenu leurs Premières réunions en 1992.

11 insiste de façon particulière sur le rôle majeur de ces comités quant à la réalisation des programmes, à l'analyse prospective qu'il convient d'en faire et enfin rappelle le rôle qui leur est dévolu dans la fonction d'évaluation impartie au CPF. Le Président se dit assuré que ces comités aideront à dégager les bases d'une réflexion en vue d'établir une stratégie et une programmation à présenter au Sommet.

Il rappelle l'intérêt particulier du CPF pour l'environnement et renouvelle l'invitation faite par le Comité de programme Environnement aux chefs d'État et de gouvernement_ à travers leurs représentants personnels, à ratifier au plus tôt le protocole de Montréal sur les substances incriminées dans la détérioration de la couche d'ozone. En outre, deux réunions sectorielles importantes, la Conférence des Ministres de l'Éducation et le Congrès de l'IDEF, ont témoigné en 1992 de la place privilégiée que la Francophonie attache à l'éducation et au droit. Le Président mentionne aussi que se tiendra à Dakar en 1993 la Conférence des Ministres chargés de l'Enfance, autre étape qui concourt à la construction de l'avenir de la Communauté Francophone.

Enfin, le Président rappelle que le CPF a examiné, au cours de cette année, les formes souhaitables de son intervention en matière d'observation d'élections.

En conclusion de son intervention, le Président du CPF exprime son sentiment que les chefs d'État et de gouvernement en instituant le CPF ont créé la bonne structure.

Le Président de la conférence ministérielle remercie le Président et les membres du CPF. Il se réjouit du très grand nombre de membres qui prennent part aux travaux de celui-ci. Il se réjouit également qu'en si peu de mois, l'articulation entre les deux filières, Sommet et A.C.C.T., se révèle en train de s'inventer de façon fructueuse par les Instances concernées.

La Conférence exprime son admiration et sa vive gratitude à l'Ambassadeur BLANC pour le travail exceptionnel accompli et pour avoir contribué avec autan/ d'efficacité au lancement du CPF.

4.2. PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ÉTAPE

4.2.1. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DU SUIVI DU VOLET POLITIQUE

- Document sur la politique internationale

Présentation du rapport

La Ministre des Relations extérieures et du Développement international, responsable de la Francophonie du Canada présente le rapport de la Commission du CPF chargée du volet politique. Elle rappelle que le Sommet de Chaillot a confié aux Ministres des Affaires étrangères et de la Francophonie le soin d'assumer à l'avenir le suivi des Sommets et de poursuivre le dialogue politique afin de pouvoir affirmer la voix spécifique de la Francophonie face aux grandes préoccupations du monde.

La Ministre évoque l'accent mis par le Sommet de Chaillot sur la nécessité de prendre le virage démocratique et de se doter d'institutions garantissant un plus grand respect des droits des citoyens. Il convient de saluer les efforts réalisés dans cette voie et de les appuyer, notamment par l'approbation de directives claires en matière d'observation des élections.

Débat

À l'ouverture du débat, le Président de la Conférence invite le Ministre des Affaires Étrangères du gouvernement en exil d'Haïti et le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Roumanie à faire une intervention liminaire.

Le Ministre des Affaires étrangères du gouvernement en exil d'Haïti se dit réconforté en constatant l'isolement de fait dans lequel se trouve le régime actuel de son pays. Il exprime sa gratitude à la Communauté francophone et l'invite à se préparer d'ores et déjà à accompagner le redémarrage de la démocratisation en Haïti. À cet effet, il conviendra de faire face aux triches urgentes neutraliser les forces de destruction, faciliter l'accès aux marchés internationaux de financement et organiser la coopération internationale avec les peuples amis.

Le Secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères de la Roumanie rappelle que la Roumanie s'est jointe au mouvement de la Francophonie avec le souhait de s'engager résolument dans la coopération économique, culturelle et politique que suppose cette communauté fondée sur l'ouverture et la solidarité. Cette appartenance de la Roumanie à la Communauté francophone doit se consolider à travers des projets concrets de coopération.

Après avoir longuement discuté de la situation politique internationale. la Conférence rappelle l'importance de maintenir et de consolider l'élan démocratique consacré par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du Sommet de Chaillot.

Elle confirme son plein appui au rôle accru des Nations unies et marque son intérêt pour "l'agenda pour la paix" proposé par le Secrétaire général,

Les délégués donnent leur approbation quant à la décision du Conseil de Sécurité des Nations unies (l'autoriser, sous son contrôle, pour la première fois de son histoire le recours à la force armée dans le cadre d'une opération humanitaire pour l'acheminement de secours aux populations éprouvées de Somalie. ils appuient les décisions prises par le récent Sommet de l'OUA tendant à la tenue d'une Conférence internationale sur ce sujet.

Les délégués expriment leur vive inquiétude quant à la crise qui sévit dans l'ex-Yougoslavie. Ils sont notamment préoccupés par le sort tragique des populations qui subissent la violence d'une politique d'extermination. Ils reconnaissent qu'une volonté plus ferme et des moyens appropriés sont nécessaires pour faire cesser de toute urgence une situation dramatique aux conséquences incalculables.

En Haïti, seuls le retour du Président légitimement élu et le rétablissement de l'État Oc droit permettront de trouver une issue à la crise.. D'ici là, la Communauté francophone ne doit pas relâcher sa vigilance et son soutien actif aux efforts déployés par les Nations unies et l'Organisation des États américains. Les Ministres condamnent la répression qui s'est aggravée ces jours derniers,

Au Cambodge, malgré les efforts de la Communauté internationale, concrétisés par la signature à Paris, le 23 octobre 1991, des accords de paix, l'intransigeance d'une des parties et le blocage de l'application de la deuxième phase du plan de paix, compromettent sérieusement le processus de réconciliation et de reconstruction nationale ainsi que la sécurité régionale. La Conférence rend hommage à l'action de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge. Elle se félicite de l'adoption de la résolution 792 du Conseil de sécurité qui a confirmé la tenue des élections générales au plus tard en mai 1993.

Au Moyen Orient la Conférence de paix renforce l'espoir d'aboutir à une solution juste, globale et durable du conflit israélo-arabe et de la question palestinienne. Une telle solution devra être fondée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, tout en impliquant le principe, de l'échange de paix contre les territoires.

Au Liban, la paix retrouvée, une Assemblée a été élue, Un nouveau gouvernement s'attache à résoudre les graves séquelles socio-économiques de la guerre. La Conférence encourage l'action des autorités libanaises et appuie leurs efforts en vue. de l'application intégrale de la résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations unies.

En Afrique, la Conférence se félicite de l'engagement déterminé de la majorité des pays sur la voie de la démocratisation de leurs structures politiques et économiques en vue d'instaurer l'État de droit, même si, dans certains cas, ce processus rencontre des obstacles qui ne doivent pas occulter les résultats obtenus dans de, nombreux pays. En Angola, le processus de réconciliation suppose une acceptation réelle et définitive par toutes les parties de l'accord d'Estoril et la cessation totale des combats. Au Mozambique, la réconciliation nationale, bien qu'encore fragile, se consolide avec raide des Nations unies. Au Libéria, la guerre civile perdure malgré les initiatives de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La Conférence ministérielle soutient l'action de cette organisation comme celles qui sont définies dans la résolution 788 du 19 novembre 1992 du Conseil de sécurité. Au Soudan, la condition des populations s'aggrave et impose des solutions urgentes pour leur venir en aide. La Conférence réaffirme son soutien à l'émergence d'un État non racial et démocratique en Afrique du Sud. Elle note avec satisfaction que, malgré les difficultés, on s'oriente vers des élections prochaines et vers la constitution d'un gouvernement de transition.

Enfin, la Conférence exprime son souhait que les pays francophones participent à la Conférence mondiale des Nations unies sur les Droits de l'Homme, qui se tiendra à Vienne en juin 1993, avec le même engagement que celui qui a été démontré lors du Sommet de la Terre à Rio. Elle s'associera i tous les efforts consacrés au désarmement et à l'établissement de la paix dans le cadre des Nations unies.

- Document sur les principes directeurs devant guider [es missions d'observation d'élections.

Après la présentation du rapport, plusieurs délégués soulignent l'importance qu'ils attachent à ce que [es observateurs, appelés à effectuer à la demande des pays les missions d'observation, veillent bien dans Je respect de la souveraineté nationale à conserver une attitude de stricte neutralité, d'objectivité et d'indépendance à l'égard des différents partis.

Trois amendements sont ensuite apportés au texte proposé par la Commission :

Principe directeur 1 - paragraphe I - ligne 2 :

- Remplacer le mot "pays" par le mot "gouvernement"

Principe directeur 2. - paragraphe a) ligne :

- Remplacer "... du CPF ou" par "... du CPF et ..." :

Principe directeur 5. - paragraphe d) - alinéa 5 - ligne 6

- Remplacer "sources potentielles" par "actes"

Le Président exprime la satisfaction de la -Conférence quant au texte préparé par le CPF. 11 estime toutefois pertinent d'inviter celui-ci, compte tenu des suggestions ou additions faites par la Conférence à apporter au document les corrections qu'il convient afin de le soumettre à nouveau à la Conférence ministérielle qui aura à siéger avant. le Sommet de Maurice.

Jusque-là, s'il ne constitue pas un texte définitif, le document peut néanmoins servir de guide pour la réponse à apporter aux demandes qui seraient formulées par les gouvernements intéressés.

- Document sur les modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Le représentant de la Communauté française de Belgique présente la substance de la proposition quant aux modalités d'adhésion de nouveaux membres à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Cette proposition fait l'objet du document cité et de la note d'accompagnement qui fait partie de l'ensemble approuvé par le CPF.

La procédure proposée prévoit des étapes et repose sur la collégialité de la décision. Elle assure dans toute la mesure du possible convergence et concordance entre l'adhésion au Sommet, à l'ACCT et aux institutions de la Francophonie. En ce qui concerne les critères, ils sont variables, ce sont des paramètres d'appréciation qui ne doivent pas être considérés comme une liste cumulative.

En conclusion de sa présentation, le rapporteur souligne que l'on se trouve devant un choix stratégique et délicat soit, assurer la consolidation et l'approfondissement des liens de la Francophonie, soit allé vers l'ouverture et l'élargissement de la Communauté.

Sur proposition du Président, le projet est adopté par la Conférence étant entendu que les principes directeurs qui ont été examinés et sur lesquels la Conférence marque son accord pourront servir de référence dans l'attente de leur adoption formelle par les chefs d'État et de gouvernement lors du prochain Sommet.

Relativement à la proposition d'une troisième voie avancée par le Ministre des Relations internationales de la Communauté française de Belgique, le Président demande au CPF de se saisir de cette suggestion.

3/ Adoption du rapport de la commission chargée du suivi du volet politique.

À l'issue, du débat sur le rapport présenté par la Ministre des Relations extérieures et du Développement international, déléguée à la Francophonie du Canada et des différents points de vue qui se sont exprimés, le Président de la Conférence souligne la vitalité de la Communauté francophone à s'engager dans le, champ politique, Elle insiste toutefois sur la nécessité de bien exprimer la parole spécifique de la Francophonie et de s'en tenir aux points susceptibles de constituer des éléments de **consensus**. La crédibilité de l'expression politique de la Francophonie tient à ce réalisme.

4.2.2. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DU VOLET ÉCONOMIQUE

- Document sur la situation économique mondiale et sur l'intégration économique régionale en Afrique

Présentation

Le représentant du Sénégal fait la présentation du Rapport de, la Commission chargée du suivi du volet économique. Le rapport dresse un tableau de la situation économique mondiale et apporte une contribution sur la réflexion sur l'intégration économique régionale

ou sous-régionale de l'Afrique sub-saharienne, Le rapporteur souligne que la réflexion menée par la Commission sur l'intégration économique régionale en Afrique devrait être engagée également sur d'autres ensembles ou sous-ensembles de l'espace francophone.

Débat

Les débats qui suivent permettent de constater que la Conférence fait siennes les observations et recommandations exprimées dans le rapport présenté.

La situation économique mondiale a tendance, à se détériorer. La modestie et la lenteur de la reprise internationale ont eu des conséquences négatives sur les pays en voie de développement qui ont particulièrement souffert de la baisse de la demande des pays industrialisés pour leurs produits. Les économies de beaucoup de pays à revenu faible et à revenu intermédiaire régressent depuis deux ans et les investissements privés diminuent.

Face à cette situation préoccupante, les pays de la Francophonie expriment le souhait de poursuivre les réformes déjà entreprises dans le domaine économique. La poursuite de ces réformes est largement tributaire des apports extérieurs, tant bilatéraux que, multilatéraux. À ce titre, les accords de Lomé, qui lient les pays ACP et la CEE, prennent toute leur importance. La poursuite des réformes dépend aussi de la réactivation des accords de produits, en particulier de l'accord sur le café.

La réussite des réformes mises en œuvre suppose également que soit résolue la question de la dette. Certes, des efforts non négligeables ont déjà été accomplis comme ceux concernant le rééchelonnement voire l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Il convient d'encourager toutes les initiatives allant dans ce sens et de prolonger en outre les efforts entrepris en direction des pays à revenu intermédiaire.

Les programmes d'ajustement structurel ont été mis en place dans plusieurs pays en développement. Pour indispensable que soit le rétablissement des grands équilibres économiques et financiers, ceux-ci ne doivent pas avoir pour effet d'occulter la dimension sociale et négliger la dimension humaine du développement.

Le développement économique, enfin, s'accompagne plus que jamais aujourd'hui d'efforts déterminés en matière d'environnement, comme l'ont mis en relief la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio en juin 1992 et les conventions adoptées à cette occasion sur les changements climatiques et sur la biodiversité.

À cet égard, la Communauté francophone entend disposer d'un projet cohérent et articulé. Aussi soutient-elle avec vigueur des programmes de coopération et de partenariat tel celui mis en œuvre sous l'égide du Forum francophone des affaires. C'est pourquoi également elle attache un intérêt particulier aux projets d'intégration régionale concernant notamment le continent africain. Des tentatives importantes, à cet effet, sont aujourd'hui en gestation au sein des pays de la zone franc : par exemple, celles ayant trait à l'harmonisation du droit des affaires ou à l'intensification de la coopération juridique et judiciaire. Celles-ci doivent être encouragées de même que les efforts visant à donner encore plus de substance et de dynamisme à des structures d'intégration comme la CEDEAO, la CEEAC, la TEP, la CEPGL, la CDAA ou la Commission de l'Océan Indien.

En conclusion des débats, le Président de la Conférence indique qu'un consensus très large se dégage sur le rapport présenté.

- Information sur la préparation de la Conférence des Ministres chargés de l'Enfance.

Le Président informe la Conférence que ce point de l'ordre du jour ne sera pas abordé. Une note sera adressée par le Sénégal au Comité Permanent de la Francophonie.

4.2.3. RAPPORTS DES AUTRES COMITES

- Comité. du suivi du Colloque de Paris sur le français dans les Organisations internationales.

Le Président informe la Conférence qu'un texte a été mis au point par un comité présidé par Monsieur l'Ambassadeur Fernand ROUILLON. Ce texte a fait l'objet d'un consensus au niveau du Conseil permanent de la Francophonie.

Le CPF a donné mandat à sa commission politique de poursuivre sa réflexion sur la présence francophone dans les organisations internationales.

- Comité ad hoc sur les relations des Instances de la Francophonie avec les organisations internationales non gouvernementales.

La Ministre des Relations extérieures chargée de la Francophonie du Canada, présente le rapport approuvé par le CPF relatif aux relations des OING avec les Instances de la Francophonie. Le Président remercie la Ministre pour la qualité de son rapport qui constitue une base solide pour poursuivre la réflexion sur ce sujet important pour la Francophonie.

Le Président fait remarquer que le texte sur les organisations internationales non gouvernementales adopté par le Comité Permanent de la Francophonie, et que la Conférence approuve, est perfectible et que, pour ce travail, le groupe ad hoc est parfaitement compétent

4.2.4. RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAIS (AIPLF) SUR LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE SA MISSION

Le Président de l'**AIPLF**, tout d'abord, présente la perspective, historique des rapports de l'**AIPLF** et des Sommets. Ensuite, le Secrétaire général parlementaire de l'**AIPLF**, fait part de la réflexion et des démarches de l'**AIPLF** dans le souci de lui voir reconnaître un rôle consultatif auprès des Instances intergouvernementales de la Francophonie.

Le Président de la Conférence souligne l'apport important des parlementaires comme relais dynamiques en direction des opinions publiques des différents pays et propose à la Conférence que mandat soit donné au CPF pour qu'une étude soit conduite sur la base des informations fournies en séance afin qu'un contenu précis puisse être donné à la notion même de rôle consultatif.

4.2.5. RAPPORTS SUR LE VOLET COOPÉRATION

Rapport du Président du CPF sur les Comités de programmes

Le Président du CPF évoque la tenue des différents Comités de programmes et souligne le rôle qui leur est confié par la Résolution de Chaillot relative à la simplification des Institutions de la Francophonie qui donne à ces comités le mandat d'alimenter la réflexion sur la programmation dans les secteurs prioritaires dégagés par les Sommets.

Il insiste sur la contribution des Comités de programmes à la préparation de la programmation qui sera soumise au Sommet de Maurice.

Plusieurs délégués interviennent pour marquer l'importance qu'ils attachent aux Comités de programmes et proposent que le CPF tienne une séance spéciale consacrée à l'étude des rapports desdits Comités.

Le Président de la Conférence exprime son appréciation du rapport du Président du CPF et invite le prochain Président du CPF à donner suite à la proposition de la Conférence. Au nom de ce dernier, le Ministre des Affaires Étrangères de Maurice, appelé à l'issue de la présente

Conférence à exercer la Présidence de la Conférence ministérielle, donne une suite favorable à cette invitation.

Intervention des opérateurs

a) ACCT

Faisant écho à son rapport présenté lors du Conseil d'Administration, le Secrétaire général de l'ACCT rappelle la démarche retenue par l'ACCT à travers ses 37 programmes pour incarner les décisions du Sommet de Chaillot. Il insiste particulièrement sur les efforts de régionalisation et de décentralisation des actions.

Le Président exprime sa satisfaction générale quant au rapport du Secrétaire général et à l'action menée par l'Agence. Il marque une particulière appréciation quant au déploiement recherché par le programme de coopération juridique et judiciaire pour lequel la demande apparaît considérable.

b) AUPELF-UREF

Le Directeur général de l'AUPELF et Recteur de l'UREF, évoquant les deux documents qu'il a soumis à la Conférence fait part de l'état d'avancement des programmes des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche à vocation multilatérale : l'UREF, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Institut international de recherche scientifique pour développement en Afrique, l'Institut francophone d'informatique du Vietnam, l'Institut de technologie du Cambodge, les Centres régionaux de recherche spécialisée en agriculture, programmes adoptés par le Sommet de Chaillot.

Il informe que l'AUPELF-UREF poursuit entre autres, des programmes de bourses favorisant la mobilité des étudiants et la recherche postdoctorale ; de plus, a été développé un système francophone d'édition et de diffusion (SYFED). Un projet de bibliothèque minimale commence à fonctionner. L'AUPELF-UREF met également en place les premières filières francophones et les premiers programmes de troisièmes cycles régionaux en concertation avec les recteurs d'Afrique. Les bureaux du Monde arabe et de l'Asie du Sud-Est s'organisent.

Le Directeur général de l'AUPELF et Recteur de l'UREF informe, par ailleurs, la Conférence de la tenue, en 1993, des Assises francophones de la recherche. Ces Assises rassembleront les représentants des universités des grands onanismes de recherche de la Francophonie. Il exprime en terminant son inquiétude par rapport à l'avenir de la Francophonie scientifique, laquelle doit compter sur de jeunes générations sachant manier la langue française.

Cette préoccupation est également évoquée par plusieurs délégués. Ceux-ci insistent pour qu'une priorité soit donnée à l'éducation au niveau de l'enseignement primaire et en particulier de l'enseignement du français, langue étrangère. Ils souhaitent également que l'accent soit mis au niveau de la formation professionnelle et technique.

Le Président de la Conférence adresse ses remerciements au Directeur général de l'AUPELF et Recteur de l'UREF pour le rapport qui a été établi sur un des grands axes de la coopération multilatérale francophone.

c) TV5

Le Président de TV5 Europe rend compte à la Conférence des trois missions que lui a confiées le Sommet de Chaillot.

Il annonce, premièrement, la mise en place et le lancement officiel en septembre 1992, à Dakar, de TV5 Afrique. Il est maintenant possible, grâce à des antennes paraboliques, de capter partout sur le continent africain la programmation de TV5.

Le Président de TV5 Europe souligne qu'il a réalisé la deuxième mission qui lui avait été confiée, à savoir, rendre disponibles sur la grille horaire^e de TV5 des programmes et productions du Sud.

En terminant, il fait état des aspects budgétaires relatifs à TV5 Afrique et souligne, en particulier, la participation de l'ACCT.

Le Président de la Conférence ministérielle remercie le représentant de TV5 Europe pour ce premier bilan présenté à la Conférence et se réjouit de cette nouvelle collaboration qui s'établit entre des producteurs du Nord et ceux du Sud.

d) Université publique

Le Représentant du Conseil d'administration de l'Université d'Alexandrie fait rapport des activités de l'Université depuis son inauguration. Plus de 70 auditeurs ont obtenu leur diplôme d'étude professionnelle approfondie. L'Université dispense maintenant des cours dans 4 disciplines : nutrition, administration et gestion, gestion de l'environnement, et pour la programmation 92/94 gestion du patrimoine culturel, Il se félicite des relations de coopération entretenues avec l'AUF-UREF, TV5 et l'ACCT. Il précise que le financement de l'Institution est également alimenté par des contributions d'autres organismes publics, ainsi que par le mécénat.

Le représentant de l'Égypte tient à assurer que le gouvernement de l'Égypte fait et continuera de faire de son mieux pour assurer à ses frères et sœurs africains le maximum possible pour rendre leurs études et séjours dans ce pays non seulement scientifiquement propice mais aussi agréable quant aux conditions de vie.

Le Président de la Conférence remercie le représentant du Conseil d'administration de l'Université d'Alexandrie tout en soulignant que l'action de celle-ci s'inscrit dans le domaine fondamental de la formation des cadres de la Francophonie.

Autres interventions

e) Forum francophone des affaires

Le Secrétaire général du Forum francophone des affaires présente son rapport d'activités et après avoir rappelé l'historique du FFA, informe la Conférence qu'il y a maintenant 20 comités nationaux constitués et que 10 autres sont en voie de l'être. Le Forum a pour mission de promouvoir, stimuler et faciliter les échanges entre les opérateurs économiques de la Francophonie.

S'agissant du suivi du mandat confié au FFA par le Sommet de Chaillot, il souligne que le FFA travaille à la mise en place de l'Observatoire des échanges économiques entre entreprises francophones. Il collabore, en outre, avec l'ACCT pour "alimenter la réflexion prospective du Sème Sommet francophone en matière de coopération économique". À cet effet, l'ACCT et le FFA prévoient tenir au printemps 1993 une activité conjointe sous forme d'un colloque visant à répondre à cette requête.

Il termine en précisant que la 4^e rencontre du FFA prévue à Maurice en 1993 est en bonne voie de préparation et que le thème arrêté devrait être celui de l'investissement.

Les Ministres souhaitent que le FFA reçoive une reconnaissance à la hauteur de la mission qui lui est impartie. L'espace économique francophone a besoin d'être conforté et peut contribuer activement à créer un environnement propre au développement économique. Il doit poursuivre son mandat qui consiste à organiser des rencontres et à susciter des partenariats entre gens d'affaires puisque c'est d'abord sur le secteur privé que repose le succès de la construction de cet espace.

Le Président de la Conférence conclut le débat en soulignant que les Ministres ont voulu mettre en exergue l'importance du secteur privé qui constitue un élément nouveau de la Francophonie et que cela appelle une reconnaissance particulière.

Il remercie le Secrétaire général de sa présentation.

f) Comité international des jeux de de la Francophonie

Le Secrétaire exécutif du Comité international des Jeux de la Francophonie présente son rapport sur la préparation des 2^e Jeux de la Francophonie.

Ces Jeux se tiendront du 13 au 24 juillet 1993 dans le département des Bouches du Rhône avec le concours de 5 municipalités : Marseille, Aix-en-Provence, Istres, Vitrolles et Martigues.

Le Président de la Conférence remercie le Secrétaire exécutif pour son rapport et souscrit à la préoccupation exprimée par plusieurs participants sur l'importance à accorder à la Jeunesse dans les programmes de la Francophonie.

V. PROCHAINE CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

(date, ordre du jour)

Le Président invite le Ministre des Affaires étrangères de Maurice à présenter les dates de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie.

Un consensus se dégage à l'effet qu'une seule réunion de la Conférence est nécessaire d'ici *au* Sommet de Maurice. Cette réunion aura lieu les 3 et 4 octobre 1993 à Maurice. La réunion du 4 octobre devrait se terminer à quatorze heures.

D'ici la prochaine Conférence ministérielle, le Conseil permanent de la Francophonie devra tenir un nombre suffisant de réunions afin de lui permettre d'approfondir les questions qui lui ont été transmises, et examiner les sujets nouveaux soulevés par la présente Conférence.

VI. SOMMET DE MAURICE

Le Président de la Conférence informe les délégués que le prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français se tiendra les 5, 6 et 7 octobre 1993 à Maurice.

Il invite le Ministre des Affaires étrangères de Maurice à présenter le projet de programme pour ce Sommet.

Le Ministre, en s'appuyant sur l'expérience des Sommets précédents et sur les suggestions du CPF et de l'ACCT, suggère que deux thèmes auxquels son pays accorde beaucoup d'importance soient retenus par le Sommet, notamment :

- Droits de L'Homme et Développement
- L'Unité dans la diversité ethnique et culturelle.

En ce qui concerne les autres thèmes, le Ministre demande que l'on s'appuie sur l'expérience antérieure.

Le Président donne mandat au Conseil permanent de la Francophonie d'établir et de distribuer aux États et gouvernements membres, avant l'été, **un** projet d'ordre du jour pour le Sommet.

Le Président fait état de deux nouvelles demandes d'adhésion qui lui ont été transmises par la République de Moldavie et par Pondichéry pour adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Le Président donne mandat au CPF d'instruire ces deux demandes en s'appuyant sur le texte adopté sur le sujet par la Conférence.

VII. DIVERS

La Conférence ministérielle prend acte et remercie le Mali pour sa proposition d'accueillir la Conférence ministérielle de la Francophonie, siégeant comme Conférence générale de l'ACCT, après le Sommet de Maurice.

VIII. ADOPTION DU RAPPORT

La Conférence adopte le communiqué final et le rapport général.

CLÔTURE DES TRAVAUX

Le Président de la Conférence remercie les délégués pour leur participation. Il renouvelle ses remerciements au Président du CPF pour le travail accompli. Il remercie le Ministre délégué aux Affaires internationales et responsable de la Francophonie du Québec, qui s'est acquitté avec finesse et célérité de sa tâche de rapporteur de la Conférence.

Finalement, le Président passe le relais de la présidence de la Conférence au Ministre des Affaires étrangères de Maurice.

Le Ministre remercie Madame Catherine TASCA, Secrétaire d'État à la Francophonie et aux Relations culturelles extérieures de France, pour le tact et l'efficacité avec lesquels elle s'est acquittée de sa tâche. Il salue le travail du Président du CPF et du Secrétaire général de l'ACCT.

Le Secrétaire général de l'Agence tient à s'associer aux remerciements adressés à Madame TASCA et à marquer son approbation pour la qualité des relations entre l'ACCT et le Président du CPF.

La Conférence des Ministres remercie, en terminant ses travaux, la France, hôte de la Conférence, pour la qualité et la chaleur de son accueil.

Le Président de la Conférence prononce la clôture de la première session ordinaire de la Conférence ministérielle de la Francophonie.